



DÉCLARATION DU ROI,

Qui accorde aux Officiers des Conseils supérieurs du Canada & de l'Isle Royale, les mêmes priviléges dont jouissent les Officiers honoraires des Cours Souveraines en France.

Donnée à Versailles le 3 Juin 1765.

Registrée en Parlement.

OUIS, PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A tous ceux qui ces présentes Lettres verront: SALUT. Nos amés & féaux Conseillers, Procureurs généraux & Greffiers des Conseils supérieurs, que nous avions ci-devant aux Colonies du Canada & de l'Isse Royale, que nous avons cédées à